

EXERCICE EVACUATION

Mise en œuvre Du protocole d'évacuation



PARTICIPANTS : Salariés et public.

PRE REQUIS : Aucun

PUBLICS CONCERNES : Tous publics.

OBJECTIFS GENERAL DE FORMATION :

De permettre aux participants :

- A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de participer et d'encadrer l'évacuation des salariés et du public et de savoir alerter ou faire alerter.
- D'acquérir les principes fondamentaux de lutte contre le feu.
- D'identifier les axes d'amélioration au niveau de l'organisation en matière d'incendie.

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques et apports de vidéos.
- Mise en situation en adéquation avec les risques liés à l'entreprise.
- Apport d'expérience professionnelle.
- Partage expérience professionnelle du formateur et des apprenants.
- Cas concrets et mises en situation.

Justification de l'action :

- Incendie : Articles R4227-28, R4227-38 et 39, et R4141-17 du code du travail.
- Formation à la sécurité : Articles L4141-2 et 4, R4141-3 et R4141-13 du code du travail.

Codes de la formation :

- Formacode : 42872 - Sécurité incendie.
- NSF : 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène, sécurité).

Durée de la formation :

- 1H00.

Contact et référent Pédagogique :

- Sécurité Premium Formation IDF Nord
- M. VIROULAUD Frédéric
- Tel : 09 82 37 90 70 Mail : viroulaud.f@spformation.fr

Programme de la mise en œuvre du protocole :

Contenu théorique et pratique :

- Mise en œuvre du protocole d'évacuation
- Débriefing avec les acteurs de l'exercice (chargés de prévention et d'évacuation, guides et Serres Files).
- Rappel sur l'organisation de la sécurité incendie de l'établissement et les rôles des personnes désignées.
- Rappel des consignes générales et particulières d'incendie
- Révision des rôles et missions des acteurs
Missions respectives et spécifiques
Modalités de l'alarme de l'alerte, et de la mise en Sécurité des personnes.
Précautions à prendre lors d'une évacuation
Reconnaitances des cheminements
Signalisation, balisage, consignes et plans de sécurité.
- Point de rassemblement.

Le programme peut être personnalisé en fonction des besoins et des attentes du client.

Moyens d'encadrement :

- **Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE** code NAF (8559B) et titulaire d'une certification Qualité réglementaire exigée pour les développeurs de compétences (QUALIOPI)
- Formateurs expérimentés et diplômés (SSIAP2 à minima Chef d'équipe de Sécurité incendie et/ou SSIAP3 chef de service de sécurité incendie et/ou PRV1, PRV2 (préventionnistes incendie) issus principalement des Sapeurs-Pompiers disposant de toutes les compétences requises pour intervenir dans le domaine avec des qualités humaines.

Modalités d'évaluation et sanction de la formation :

- Évaluation et validation des acquis des stagiaires par le formateur.
- QUIZZ.
- Remise d'un support de formation et d'une attestation de fin de formation.
- Signature du registre de Sécurité.

